

SOCIÉTÉ DES DOMAINES SAINT-PAUL, Bône

S.A., 3 juin 1919.

SOCIÉTÉ DES DOMAINES SAINT-PAUL
(Anciens vignobles Dalaise)
S.A. au capital de 3,5 MF
Siège social : BÔNE, 17, r. Bugeaud.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 714)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres français, nommés p. 6 ans,
propriétaires de 100 actions.

DALAISE (Adolphe), domaine de Tallet, Bône ;
DALAISE (Laurent), place Alexis-Lambert, Bône ;
SALIBA (Frédéric), 8, r. Monge, Alger ;
SERVIER (André), r. Thiers, Bône.

Commissaire aux comptes
DELRIEU (Ernest), bd Baudin, Alger.

Objet. — L'acquisition de ts domaines en Algérie. L'exploitation et la mise en valeur de ces domaines ; la création de vignobles, pépinières, orangeries et autres cultures et la vente des produits. La revente des domaines acquis.

Capital social. — 3,5 MF, en 7.000 act. de 500 fr. dt 3.000 de priorité, ayant droit à un intérêt net de 6 % à imputer au compte des frais généraux.

Parts de fondateur. — 3.500.

Répartition des bénéf. — 10 % à la rés. légale ; 6 % à titre de premier intérêt aux act. ; 10 % au conseil. Le solde : 60 % aux act. ; 40 % aux parts.
